



RCS : LORIENT

Code greffe : 5601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00370

Numéro SIREN : 497 687 442

Nom ou dénomination : 2 TECH

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2014 sous le numéro de dépôt 3101

**Jean-Maurice MAJOU AUDIT**

Unité de Commissariat aux Comptes  
Affiliée à la Compagnie des Commissaires  
des Comptes de Rennes

Unité du Coëdo

50 LOCOAL-MENDON

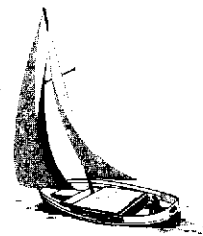
Téléphone : 02 97 24 52 12

Téléfax : 06 08 41 46 54

Téléphone : 06 87 68 30 73

Téléphone : 02 97 24 52 67

Mail : jean-maurice.majou@wanadoo.fr



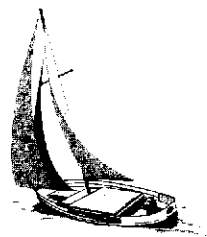
31107114 - A3101

**SARL 2 TECH**

**Siège social : Zone Porte Océane- Parc Tertiaire**

**56400 BRECH**

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux  
comptes sur la transformation de la société 2 TECH société à  
responsabilité limitée, en société par actions simplifiées.**



**SARL 2 TECH**

**Zone Porte Océane- Parc Tertiaire**

**56400 BRECH**

**Rapport du commissaire à La transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 2 TECH, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiées.**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 1 juillet 2014, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31/12/2013, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 351 114€, un bénéfice net 39 131€ distribué à hauteur de 12 358 €, des capitaux propres de 89 944 € après distribution.

## in-Maurice MAJOU AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes  
affiliée à la Compagnie des Commissaires  
aux Comptes de Rennes

rue du Coëdo

550 LOCOAL-MENDON

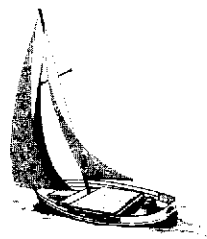
t. : 02 97 24 52 12

rt. : 06 08 41 46 54

06 87 68 30 73

f : 02 97 24 52 67

mail : jean-maurice.majou@wanadoo.fr



- Les éléments financiers communiqués par la direction sur la période du 01/01/2014 au 30/06/2014 ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité,

- L'état d'endettement (privilèges et nantissements) demandé aux greffes ne fait apparaître aucune inscription.

### Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social ni sur les avantages particuliers, aucun avantage particulier n'étant stipulé.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, fixé par les statuts à 7 000 €.

Locoal-Mendon, le 28 juillet 2014

Pour la SASU Jean-Maurice MAJOU AUDIT,

Jean-Maurice MAJOU

  
Commissaire à la transformation